Ordre de service d'action

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation** **Sous-direction de l'enseignement supérieur** **Bureau des formations de l'enseignement supérieur** **1 ter avenue de Lowendal** **75700 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/SDES/2016-794** **11/10/2016**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction abroge :
DGER/SDESR/N2011-2143 du 26/10/2011 : Définition des épreuves et des modalités d'évaluation du BTSA option " Analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques ".
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Définition des épreuves et des modalités d'évaluation du BTSA option "analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques".

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF Hauts-Commissariats de la République CGAAER IEA EPLEFPA Unions nationales fédératives d'établissements privés Pour information : organisation syndicales de l'enseignement agricole public – Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public

Résumé : définition des épreuves et des modalités d'évaluation du BTSA option "Anabiotec".

Textes de référence :
- livre VIII du code rural et de la pêche maritime.
- Arrêté du 21 juillet 2009 portant création et fixant les conditions de délivrance du Brevet de technicien supérieur agricole option "analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques".

Cette note de service a pour objet de définir les épreuves et les modalités d'évaluation de l'option « Analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques » du BTSA en application de l'arrêté du 21 juillet 2009 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole option « Analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques ».

La présente disposition est applicable **immédiatement** pour la session d'examen 2017 du BTSA « Analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques ».

Les épreuves concernées sont les suivantes :
- E1 et E7 : épreuves nationales terminales ;
- E2, E3, E4, E5 et E6 : dans le cadre du CCF et hors cadre CCF ;
- EPS et MIL.

Les principales modifications par rapport à la NSDGER/SDESR/N2011-2143 du 26 octobre 2011 figurent en grisé dans le texte.

Sommaire de la note de service :

I. Cadre général des modalités d'évaluation ;
II. Modalités d'évaluation des épreuves du tronc commun et du module d'initiative locale (MIL) ;
III. Modalités d'évaluation des épreuves E5, E6 et E7 ;
IV. Cas particulier du module M11 « Accompagnement au projet personnel et professionnel » ;
V. Candidats ajournés lors de la dernière année d'application du BTSA « gestion et protection de la nature » ;
VI. Instructions complémentaires dans la note de service DGER/SDESR/N2009-2126 du 15 décembre 2009.

I. – Cadre général des modalités d'évaluation

La définition de ce BTSA rénové en termes de référentiels (professionnel, certification et formation) nécessite la mise en œuvre d'un nouveau dispositif d'évaluation, en cohérence avec l'approche par capacités. Ces dernières sont induites par le référentiel professionnel et traduites dans le référentiel de certification. Elles ne peuvent être évaluées qu'une seule fois.

L'examen conduisant à la délivrance du diplôme du brevet de technicien supérieur agricole option « Analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques » repose sur sept épreuves.
Le dispositif d'évaluation porte ainsi sur deux épreuves nationales terminales qui représentent 50 % du total des coefficients et sur cinq épreuves avec des modalités différentes selon que le candidat est en contrôle en cours de formation – CCF – ou hors CCF. Ces cinq épreuves représentent 50 % du total des coefficients.

L'épreuve générale, E1 : « Expression française et culture socioéconomique » de nature écrite. Elle permet d'évaluer la capacité « S'exprimer, communiquer et comprendre le monde : Analyser et argumenter dans le cadre d'un débat de société ».

L'épreuve professionnelle, E7 : « Epreuve intégrative à caractère technique, scientifique et professionnel ». Elle permet d'évaluer la capacité générique « Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur pour faire face à une situation professionnelle », ainsi que des capacités spécifiques liées à chaque option.

Présentation des cinq épreuves (50 % des coefficients)
Dans le cas des établissements mettant en œuvre le contrôle certificatif en cours de formation (CCF), l'équipe pédagogique organise les contrôles certificatifs, conformément au plan d'évaluation défini contractuellement avec le président de jury et aux règles permettant d'assurer la cohérence du dispositif.
La note globale obtenue par le candidat à l'ensemble de ces épreuves, est affectée du coefficient défini.

Délivrance du diplôme
Pour se voir attribuer le diplôme, un candidat doit satisfaire aux deux conditions suivantes :

- avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à 9 sur 20 à l'ensemble des épreuves terminales nationales ;
- justifier d'une moyenne supérieure ou égale à 10, calculée sur l'ensemble des résultats des épreuves coefficientées des groupes 1 et 2 auxquels s'ajoutent les points au-dessus de 10 de la note d'éducation physique et sportive et de la moyenne des modules d'initiative locale. Ces points supplémentaires sont multipliés par trois.

II. – Modalités d'évaluation des épreuves du tronc commun et du module d'initiative locale (MIL) :

ÉPREUVE TERMINALE INTÉGRATIVE E1
« Expression française et culture socioéconomique »

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E1	Ecrite	6	3h30 + 30min

L'évaluation se déroule dans les mêmes conditions pour les étudiants en CCF et hors CCF.

Objectifs de l'épreuve
Elle permet d'évaluer la sous-capacité « Analyser et argumenter dans le cadre d'un débat de société », incluse dans la capacité générale « S'exprimer, communiquer et comprendre le monde ».

Pour information, cette capacité est acquise dans le cadre des modules **M21 et M22.**

Le sujet proposé aux candidats se réfère à un thème culturel et socio-économique mis en œuvre dans le cadre des modules de formation **M21 et M22** et des activités pluridisciplinaires. Chaque année, une note de service précise le thème au programme pour tous les BTSA. Ce thème est valable pour une promotion.

Nature de l'épreuve
L'épreuve est une production écrite qui s'effectue sur la base d'un corpus de documents. L'un d'eux, document principal, d'environ 800 à 1200 mots, est de nature argumentative. Les autres documents présentent des informations ou des points de vue contradictoires ou complémentaires. L'ensemble de ces documents est lisible en moins d'une demi-heure.

L'épreuve comprend deux parties :

- Dans la première partie, l'objectif est de vérifier que le candidat a compris le texte du document principal en mobilisant ses référents culturels et socio-économiques. Le candidat répond à des questions portant sur la compréhension du texte principal ;
- Dans la deuxième partie, l'objectif est de vérifier que le candidat sait, dans une situation de communication donnée, s'exprimer par écrit. Le candidat, à partir de documents fournis et de ses référents culturels et socio-économiques, expose un point de vue, l'illustre et l'argumente.

Evaluation de l'épreuve
Elle est assurée, à partir d'une grille nationale[1] par, obligatoirement, un enseignant d'économie et un enseignant choisi parmi les disciplines suivantes : français ou éducation socioculturelle.

[1] Voir annexe 1.

EPREUVE E2

Objectifs de l'épreuve
Elle permet d'évaluer les sous-capacités suivantes :

- Mobiliser les outils permettant de se situer dans la réalité économique et sociale ;
- Identifier les causes et les conséquences des transformations de la société ;
- Répondre à un besoin d'information par une démarche de médiation documentaire ;
- S'exprimer à l'oral et à l'écrit dans des situations de communication variées ;
- Interagir dans des situations de communication variées ;
- Mobiliser ses capacités d'autonomie d'organisation et de communication dans le cadre d'un projet ;

incluses dans la capacité générale « S'exprimer, communiquer et comprendre le monde ».

Pour information, cette capacité est acquise dans le cadre des modules **M21 et M22.**

1. Mise en œuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF :

Nom	Nature	Coefficient
E2	3 CCF	3

Ces trois CCF sont affectés du même coefficient.

Contrôle certificatif en cours de formation n°1 – CCF n°1

Le CCF n°1 évalue deux sous-capacités : « Répondre à un besoin d'information au travers d'une démarche de médiation documentaire » et « S'exprimer à l'oral et à l'écrit dans des situations de communication variées ».
Il se présente sous la forme d'une communication orale intégrant des supports de communication. L'étudiant effectue une recherche documentaire, individuellement ou en binôme, et réalise un traitement de l'information au travers d'une démarche de médiation documentaire qu'il définit. Ce travail s'appuie obligatoirement sur le thème socio-économique et culturel au programme.
Il s'agit de traiter l'information afin d'argumenter dans le cadre d'une situation concrète de communication orale imposée par l'équipe enseignante. L'évaluation se décompose en deux phases :

Phase 1 : L'évaluation de la qualité de la démarche de médiation documentaire et du traitement de l'information.

Cette évaluation est réalisée a minima par deux enseignants dont le professeur documentaliste, à partir des productions écrites de l'étudiant et d'éventuels entretiens individuels effectués tout au long de la démarche de médiation documentaire. Elle représente la moitié de la note de CCF n°1.

L'évaluation permettant d'évaluer la sous-capacité « Répondre à un besoin d'information au travers d'une démarche de médiation documentaire » porte essentiellement sur la démarche de médiation documentaire et pas seulement sur le produit documentaire en lui-même. Elle est par conséquent réalisée de manière progressive en s'appuyant non seulement sur le produit documentaire construit dans le cadre de la médiation documentaire elle-même, mais également sur un outil de suivi individuel de la démarche de médiation documentaire (du type « carnet de bord ») qui est élaboré à partir des productions écrites détaillées ci-dessous :

- Une fiche relative à la démarche de médiation documentaire : définition précise du besoin d'information et de la problématique, formulation et justification d'une démarche de médiation documentaire pertinente, présentation du cahier des charges de la démarche ;
- une fiche relative à la stratégie de recherche documentaire : questionnement, mots clés, équations de recherche et argumentation, mobilisation des concepts et des techniques

nécessaires à une recherche et à un traitement de l'information pertinent, exploration des différents outils de recherche à disposition, évolution de la stratégie de recherche en fonction des résultats ;
- une bibliographie analytique : signalement et résumé (ou analyse) de chaque document ;
- des fiches de lecture et d'analyse pour les documents jugés essentiels : résumé informatif, présentation des critères d'évaluation de la qualité de l'information et notamment de la pertinence par rapport au sujet traité, biographie de l'auteur, contextualisation ;
- l'ensemble des documents élaborés dans le cadre de la médiation documentaire : sélection d'un corpus de documents pertinents, traitement de l'information au regard d'une problématique exprimée et au service d'une argumentation ainsi que tous les documents secondaires jugés nécessaires ;
- une fiche relative au parcours individuel de l'étudiant (difficultés rencontrées, aides, pré-acquis, …) permettant de contextualiser le travail réalisé par l'étudiant.

Phase 2 : L'évaluation de la communication orale d'une durée de quinze minutes minimum par étudiant.

L'évaluation porte sur la sous-capacité « S'exprimer à l'oral et à l'écrit dans des situations de communication variées ».
L'étudiant argumente oralement dans le cadre d'une situation concrète de communication imposée par l'équipe enseignante. Il s'appuie obligatoirement sur des supports de communication.

Cette évaluation est réalisée a minima par deux enseignants dont le professeur de français. Elle représente la moitié de la note du CCF n°1 et évalue l'aptitude du candidat :
- à s'exprimer à l'oral dans une situation de communication donnée :
 - l'étudiant prend en compte la situation de communication (contexte, public, temps imparti) et adopte le niveau de langue et les procédés d'expression adéquats ;
 - il s'implique et utilise correctement les codes paraverbaux (timbre, volume, débit, articulation) et non verbaux (champ visuel, gestuelle, posture, attitude).

- à mettre en œuvre une argumentation orale :
 - l'étudiant met en œuvre une argumentation en relation avec la problématique choisie en veillant à la cohérence du cheminement argumentatif et à la pertinence des arguments et des exemples ;
 - il utilise des supports adaptés et pertinents et maîtrise les codes utilisés (iconique, plastique, sonore).

Contrôle certificatif en cours de formation n° 2 – CCF n°2

Le CCF n°2 évalue deux sous capacités « Interagir dans des situations de communication variées » et « Mobiliser ses capacités d'autonomie d'organisation et de communication dans le cadre d'un projet » sous la forme de la conception et de la mise en œuvre, en petits groupes, d'un projet d'initiative et communication (PIC).
Ce projet comprend obligatoirement l'élaboration d'un support de communication visuel ou audiovisuel et la mise en place d'une animation.
L'évaluation est réalisée par au moins deux enseignants du M22 dont le professeur d'éducation socioculturelle.
Elle comporte une partie collective (évaluation du groupe) et une partie individuelle. Elle prend appui sur le carnet de bord du candidat et les fiches projets. Elle évalue les aptitudes du groupe et du candidat :
- à se situer dans une démarche de projet (cohérence, faisabilité, objectifs, mobilisation des ressources) ;
- à anticiper l'action (gestion du temps et des ressources, répartition des tâches, coopération, autonomie, adaptation) ;
- à améliorer la communication dans la mise en œuvre du projet (communication avec un public, pertinence, impact du support, valorisation du projet).

Contrôle certificatif en cours de formation n° 3 – CCF n°3

Le CCF n°3 évalue les deux sous-capacités « Mobiliser les outils permettant de se situer dans la réalité économique et sociale » et « Identifier les causes et les conséquences des transformations de la société ».
Il s'agit d'un écrit d'une durée de 3h30 (dont 30 minutes de lecture des documents) comprenant deux parties. La première, vise à contrôler les connaissances acquises dans le domaine socio-économique, à évaluer la compréhension et l'interprétation des documents ainsi que la perception de leurs enjeux. La seconde prend la forme d'un développement structuré et argumenté de trois pages qui porte sur une question vive de la vie économique et sociale.
Ce CCF repose sur un corpus de documents de nature économique comprenant au maximum 5 pages, qui peuvent être lues en une demi-heure.
L'évaluation est réalisée par l'enseignant de sciences économiques en charge du M21.

2. Définition de l'épreuve terminale E2 pour les candidats hors CCF :

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E2	Oral	3	30 minutes

Nature de l'épreuve
Cette épreuve concerne à la fois les sciences économiques et l'éducation socioculturelle.
Il s'agit d'une épreuve orale d'une durée totale de trente minutes. Elle s'effectue à partir d'un dossier constitué de deux types de documents proposés par le candidat :

- Un corpus documentaire cohérent et pertinent portant sur une question vive de nature économique et sociale. Ce corpus est constitué d'un article à caractère scientifique de 2000 à 8000 mots, exprimant un point de vue argumenté sur la question abordée. Une courte note de synthèse rédigée est jointe ainsi qu'une bibliographie indexée de 10 références maximum ;
- Une affiche, présentée en format A3, réalisée par le candidat visant, soit à illustrer de façon synthétique et attractive la question traitée, soit à exprimer le point de vue personnel et critique du candidat sur le sujet. Ce document conçu pour s'inscrire dans une situation de communication imaginée par le candidat doit être compréhensible, indépendamment, de la lecture de l'article par un public large.

Evaluation de l'épreuve
L'épreuve se déroule en deux parties :
- Dans la première partie, le candidat présente son dossier au jury composé de deux enseignants (un d'économie et un d'éducation socioculturelle). Dans un court exposé de 5 à 10 minutes maximum, il présente les enjeux de son sujet, reformule l'argumentation principale de l'article et présente son document visuel en précisant le contexte de communication dans lequel il pourrait trouver sa place ;
- Dans la deuxième partie, le jury interroge le candidat, d'une part sur les connaissances nécessaires à la compréhension de l'article, son intérêt et sa portée, la cohérence du dossier, la pertinence de la bibliographie, d'autre part sur la pertinence et la qualité du message visuel proposé en relation avec l'intention déclarée.

Les sous-capacités annoncées pour l'épreuve E2 seront évaluées au travers de la qualité de l'expression orale et du dossier présenté, ainsi que sur la maîtrise des connaissances et la pertinence langagière et technique du message visuel.

EPREUVE E3 « LANGUE VIVANTE »

Objectifs de l'épreuve
Elle permet d'évaluer la capacité suivante :
- Communiquer dans une langue étrangère :
 - Communiquer dans une langue étrangère en mobilisant des savoirs langagiers et culturels.

Pour information, cette capacité est acquise dans le cadre du module **M23.**

1. Mise en oeuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF :

Nom	Modalité	Coefficient
E3	4 CCF	3

L'épreuve est constituée par 4 CCF qui permettent d'évaluer les activités langagières : compréhension de l'oral, compréhension de l'écrit, expression écrite, expression orale (en continu et en interaction). Un CCF, au moins, se rapporte au domaine professionnel.

La pondération des coefficients des CCF est la suivante :
- Compréhension de l'écrit : 20 %
- Expression écrite : 20 %
- Compréhension de l'oral : 30 %
- Expression orale (regroupant l'expression en continu et en interaction) : 30 %

Pour mettre en oeuvre les évaluations, les enseignants de langue doivent se référer à la note de service DGER/POFE/N2007-2042 du 27 mars 2007 qui précise la « Mise en oeuvre des nouvelles pratiques d'enseignement et d'évaluation en langues liées à la primauté de l'oral et à l'adoption du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) ».

2. Définition de l'épreuve terminale pour les candidats hors CCF :

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E3	Orale 2 parties	3	20 min + 40 min de préparation

Nature de l'épreuve
Il s'agit d'une épreuve orale qui comporte deux parties, compréhension de l'oral et entretien en langue étrangère. Chaque partie compte pour 50% de la note globale. La durée totale de l'épreuve est de 20 minutes. Les modalités sont les suivantes :

- 20 minutes sont consacrées à l'entretien avec l'examinateur. Le candidat commencera l'entretien par une présentation orale de 5 minutes ;
- 40 minutes sont accordées au candidat à la préparation des deux parties de l'épreuve. Il dispose librement de son temps de préparation. L'usage de dictionnaires monolingue et bilingue est autorisé.

Dans la première partie, l'objectif est d'évaluer la compréhension par le candidat de la langue parlée. L'évaluation est réalisée à partir d'un enregistrement sonore de bonne qualité, d'une durée de deux à trois minutes, fourni par l'examinateur et accompagné d'une grille de compréhension. Le niveau de compréhension requis est le niveau B2 du CECRL.
L'enregistrement sonore est, par son contenu, conforme au programme du module M23. Il est extrait de tout enregistrement en langue étrangère présentant les caractéristiques de la langue parlée.
La grille de compréhension de l'oral[2], libellée en français, sera remplie en français. Elle sera remise à l'examinateur au terme de la préparation mais ne fera l'objet d'aucun commentaire.

[2] Voir annexe 3.

L'examinateur la corrigera en fin d'épreuve, après le départ du candidat. L'évaluation ne prendra en compte ni la qualité de l'expression, ni l'orthographe.

Dans la deuxième partie, l'objectif est d'évaluer le candidat sur son expression orale en langue étrangère à l'occasion d'un entretien entre le candidat et l'examinateur.
Le thème de cet entretien, choisi par l'examinateur, doit être conforme aux objectifs et au programme du module M23. Afin de guider le candidat ou stimuler sa réflexion, l'examinateur joint au sujet un document ne présentant pas de difficulté de compréhension (scénario invitant à un jeu de rôle, document iconographique, plan, schéma, tableau de chiffres, graphique etc…).

Évaluation de l'épreuve
L'évaluation est assurée par un enseignant de la langue étrangère concernée. Il évalue l'entretien (deuxième partie) à l'aide de la grille d'évaluation de l'épreuve de langue vivante[3], qui lui permet d'apprécier notamment l'expression orale, la prise de parole en continu et en interaction. Puis, après le départ du candidat, il évalue la compréhension de l'oral à partir d'un enregistrement sonore (première partie) grâce à la grille d'aide à l'évaluation (compréhension de l'oral) renseignée par le candidat.

[3] Voir annexe 4.

EPREUVE E4 « TRAITEMENT DE DONNEES »

Objectifs de l'épreuve
Elle permet d'évaluer la capacité générale suivante :

- Mettre en œuvre un modèle mathématique et une solution informatique adaptés au traitement de données :
 - Choisir et maîtriser un modèle mathématique adapté au traitement de données ;
 - Elaborer une solution informatique pour résoudre de manière autonome un problème de la vie professionnelle ou citoyenne.

Pour information, ces capacités sont acquises dans les cadre des modules **M41 et M42.**

1. Mise en oeuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF :

Nom	Modalité	Coefficient
E4	3 CCF	3

L'évaluation doit être suffisamment variée afin que, sur un nombre réduit de sessions d'examen, l'ensemble des objectifs soit évalué. L'épreuve est constituée par 3 contrôles.

Deux contrôles évaluent la sous-capacité acquise dans le cadre du module M41 : « Choisir et maîtriser un modèle mathématique adapté au traitement de données ».

- CCF1 (coefficient 1,2) évalue les sous-capacités suivantes :
 - « Utiliser les notions de statistique en vue d'une modélisation a priori » ;
 - « Utiliser les notions de statistique et de probabilités en vue de l'estimation et d'une prise de décision ».

L'évaluation doit être équilibrée entre les deux sous-capacités.

- CCF2 (coefficient 0,8) évalue la sous-capacité spécifique aux BTSA regroupés par famille.

Un contrôle évalue la sous-capacité acquise dans le cadre du module M42 « Elaborer une solution informatique pour résoudre de manière autonome un problème de la vie professionnelle ou citoyenne ».

- CCF3, de coefficient 1, d'une durée minimum de 1 heure 30, est construit autour d'un cas concret en liaison avec le domaine professionnel de l'option du BTSA et de manière à évaluer l'atteinte des objectifs 2, 3 et 4 du module M42. En conséquence il comporte obligatoirement :
 - la rédaction d'une démarche d'analyse structurée et complète relative à un problème à résoudre à l'aide des outils informatiques de traitement de données (données disponibles, traitements à réaliser, résultats à obtenir, choix des outils) ;
 - l'utilisation approfondie du tableur (fonctions avancées, liaisons, tableaux croisés) ;
 - l'utilisation de fonctions d'interrogation et d'édition d'un gestionnaire de bases de données (tris, requêtes, états) ;
 - l'utilisation raisonnée des outils de communication du type PréAO ou PAO (choix et mise en oeuvre de fonctionnalités adaptées au problème).

2. Définition de l’épreuve terminale E4 pour les candidats hors CCF :

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E4	écrit	3	3 heures

Nature de l’épreuve
L’épreuve est écrite et d’une durée de trois heures. Elle est constituée de plusieurs exercices. Elle porte sur les capacités du module M41 et peut également porter sur celles de l’objectif 2 du module M42 (analyse préalable à l’utilisation de l’outil informatique).

Évaluation de l’épreuve
Elle est réalisée à partir d’indications de correction par un enseignant de mathématique-informatique qui intervient dans la filière BTSA.

Seuls les points au dessus de 10 sont pris en compte. Ces points supplémentaires sont **multipliés par trois.**

Objectifs de l'épreuve
L'épreuve permet de vérifier l'acquisition la capacité générale suivante :

- Optimiser sa motricité, gérer sa santé et se sociabiliser :

 - Mobiliser son intelligence motrice ;
 - Gérer un projet de formation physique et sportif.

Cette épreuve a pour support le module **M31** de 87 heures.

L'évaluation certificative est individuelle et s'effectue en cours de formation.
Elle porte sur une ou deux épreuves dont les activités support ont fait l'objet d'un temps de pratique motrice significatif et suffisamment important : tendre vers quarante heures d'enseignement sur les deux années.

Les critères de l'évaluation prendront en compte pour :
- 75% : le niveau de compétences atteint et les connaissances maîtrisées dans le ou les activités retenues ;
- 25% : l'analyse réflexive de sa pratique au regard de son projet de formation (conception, conduite, régulation, bilan).

Les référentiels d'évaluation seront proposés en cohérence avec les grilles d'activités retenues pour les examens du second degré. Ils valoriseront en premier lieu la dimension motrice des apprentissages.
Une note individuelle finale sur 20, arrondie au point le plus proche est proposée par l'enseignant d'EPS.
Les étudiants handicapés, les étudiants présentant une inaptitude partielle attestée par l'autorité médicale, se verront proposés une épreuve adaptée.
Les adaptations, proposées par les établissements en début d'année, à la suite de l'avis médical, sont arrêtées par le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF).

Les étudiants inaptes sont dispensés d'épreuve.

Les étudiants ne relevant pas du CCF ne sont pas évalués.

MODULE D'INITIATIVE LOCALE (MIL)

Seuls les points au-dessus de 10 de la note des MIL sont pris en compte. Ces points supplémentaires sont **multipliés par trois**.

Le MIL (module M71) vise à permettre le développement d'une compétence professionnelle ou d'une ouverture sur des réalités sociales ou culturelles, sur des sciences ou des technologies contemporaines.
Le MIL correspond à un volume horaire de 87 heures élèves.

Pour les modalités de constitution d'un dossier MIL et les modalités d'évaluation se référer aux notes de services :

- DGER/POFEGTP/N2003-2047 du 2 juillet 2003 ;
- DGER/POFEGTP/N2004-2122 du 22 décembre 2004.

III. – Les modalités d'évaluation des épreuves E5, E6 et E7 :

EPREUVE E5

Objectifs de l'épreuve :
L'épreuve permet d'évaluer les capacités suivantes :

- Organiser le fonctionnement du laboratoire en tenant compte des contraintes normatives, qualitatives, économiques et environnementales :
 - Situer le laboratoire dans son contexte socio-professionnel ;
 - Organiser le travail en équipe au sein du laboratoire ;
 - Assurer la gestion des consommables et des équipements du laboratoire ;
 - Mettre en œuvre de façon raisonnée les recommandations en matière de santé et de sécurité au travail ;
 - Mettre en œuvre la démarche qualité adaptée ;
 - Assurer la gestion des déchets.

- Concevoir un plan de contrôle en fonction des secteurs concernés (alimentation, agriculture, environnement, santé humaine et animale) :
 - Identifier les objectifs et problématiques du contrôle dans les différents secteurs en tenant compte de la réglementation et des certifications ;
 - Repérer les points de contrôle ;
 - Associer une analyse à un point de contrôle ;
 - Elaborer un plan de contrôle adapté.

- Raisonner le choix et la mise en place d'un système analytique :
 - Choisir les méthodes et les appareillages appropriés en tenant compte de leurs principes ;
 - Identifier les différentes étapes de l'analyse ;
 - Analyser les différentes étapes en fonction de l'objectif souhaité ;
 - Valider et interpréter les résultats grâce à une démarche statistique et scientifique.

Pour information, ces capacités sont acquises dans le cadre des modules **M41, M51, M52, M53, M54 et M55**.

Mise en œuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF :

Nom	Modalité	Nature	Coefficient
E5	3 CCF	Ecrit Oral	3

L'épreuve E5 se compose de 3 CCF.

1. 1 CCF, de coefficient 1, écrit ou oral dont la durée est laissée à l'appréciation des équipes pédagogique, évalue la capacité « Organiser le fonctionnement du laboratoire en tenant compte des contraintes normatives, qualitatives, économiques et environnementales ».

2. 1 CCF, de coefficient 1, écrit ou oral dont la durée est laissée à l'appréciation des équipes pédagogiques, évalue la capacité « Concevoir un plan de contrôle en fonction des secteurs concernés (alimentation, agriculture, environnement, santé humaine et animale) ».

3. 1 CCF, de coefficient 1, écrit d'une durée de 2 heures évalue la capacité « Raisonner le choix et la mise en place d'un système analytique ».

Définition de l’épreuve terminale pour les candidats hors CCF :

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E5	Ecrit	3	3 heures

Nature de l’épreuve
Il s’agit d’une épreuve écrite, de coefficient 3 et d’une durée de 3 heures.

Evaluation
Elle est réalisée par les enseignants des disciplines suivantes : physique-chimie, biochimie, microbiologie, biotechnologie et mathématiques qui interviennent dans les modules M41, M51, M52, M53, M54 (obj.1) et M55 (obj.1).

EPREUVE E6

Objectifs de l'épreuve :
L'épreuve permet d'évaluer les capacités suivantes :

- Conduire la réalisation des analyses en autonomie dans le respect de la réglementation et des règles d'hygiène et de sécurité :
 - Utiliser de manière optimale et raisonnée les appareillages sélectionnés ;
 - Réaliser les analyses physico-chimiques adaptées au contexte professionnel ;
 - Réaliser les analyses microbiologiques, biochimiques et biologiques adaptées au contexte professionnel ;
 - Assurer le fonctionnement et la maintenance du matériel existant ;
 - Rédiger des comptes-rendus ;
 - Intégrer l'outil informatique dans le traitement de données.
- Participer à la mise en œuvre de procédés biotechnologiques :
 - Identifier les objectifs des procédés ;
 - Expliquer les utilisations technologiques des systèmes vivants ;
 - Réaliser la préparation de systèmes vivants en vue de l'utilisation biotechnologique ;
 - Utiliser des systèmes vivants dans le cadre d'une production biotechnologique.

Pour information, ces capacités sont acquises dans le cadre des modules **M41, M42, M53 (obj 4) M54, M55, M56 et M57.**

Mise en œuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF :

Nom	Modalité	Nature	Coefficient
E6	5 CCF	Pratique et écrit	6

L'épreuve E6 se compose de 5 CCF.

3 CCF évaluent la capacité « Conduire la réalisation des analyses en autonomie dans le respect de la réglementation et des règles d'hygiène et de sécurité » :

- 2 CCF, de coefficient 1 chacun, de nature pratique et écrit d'une durée de 3 heures minimum ;
- 1 CCF, de coefficient 2, de nature pratique et écrit d'une durée de 3 heures minimum et pluridisciplinaire.

Les enseignants doivent évaluer l'acquisition des six sous-capacités constitutives de cette capacité à travers ces trois CCF. L'épreuve pluridisciplinaire permet de mettre en œuvre l'analyse complète de produits ou de substrats ou encore de répondre à une problématique.
Les supports de formation sont les modules M41, M42, M53 (obj 4), M54 (obj.2 et 3), M55 (obj. 2) et M56. Ces CCF sont organisés par des enseignants qui interviennent dans les disciplines : biochimie, microbiologie et biotechnologie et physique-chimie.

La partie écrite correspond à la rédaction d'un compte rendu organisé et adapté aux manipulations proposées.

2 CCF évaluent la capacité « Participer à la mise en œuvre de procédés biotechnologiques ».

- 1 CCF, de coefficient 1, écrit évalue les deux sous-capacités suivantes :
 - Identifier les objectifs des procédés biotechnologiques ;
 - Expliquer les utilisations technologiques des systèmes vivants.
- 1 CCF, de coefficient 1, pratique d'une durée de 3 heures minimum évalue les deux sous-capacités suivantes :
 - Réaliser la préparation de systèmes vivants en vue d'une utilisation biotechnologiques ;
 - Utiliser des systèmes vivants dans le cadre d'une production biotechnologique.

Le support de formation de ces CCF est le module M57. Ils sont évalués par des enseignants qui interviennent dans les disciplines : biochimie, microbiologie et biotechnologie et biologie-écologie.

Définition de l'épreuve terminale pour les candidats hors CCF :

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E6	pratique et écrit	6	4 heures

Nature de l'épreuve
Il s'agit d'une épreuve pratique et écrite, de coefficient 6 et d'une durée de 4 heures. Au cours des manipulations en laboratoire, le jury peut poser des questions au candidat pour vérifier l'acquisition de capacités qui ne seraient pas évaluables par la pratique. L'écrit sert essentiellement à vérifier la capacité du candidat à rédiger un compte-rendu.

Evaluation
Elle est réalisée par des enseignants de physique-chimie, biochimie, microbiologie et biotechnologie, biologie-écologie qui interviennent dans les modules M54 (obj. 2 et 3), M55 (obj.2), M56 et M57.

ÉPREUVE E7

« ÉPREUVE INTÉGRATIVE À CARACTÈRE TECHNIQUE, SCIENTIFIQUE ET PROFESSIONNEL »

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E7 Partie 1	écrite	4	3 heures
E7 Partie 2	écrite orale	8	45 min
		12	

Cette épreuve nationale et terminale est affectée d'un **coefficient 12**. Elle se déroule dans les mêmes conditions pour les candidats en CCF et hors CCF.

Cette épreuve est caractérisée par son aspect contextualisé et intégratif, rendant compte d'une capacité globale à analyser les réalités professionnelles.

Objectif de l'épreuve :
L'épreuve permet d'évaluer la capacité suivante qui se décline en sous-capacités de rang 2 et de rang 3 :

- Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur pour faire face à une situation professionnelle :
 - Raisonner la mise en place d'analyses et de contrôle dans le cadre d'une situation professionnelle :
 - identifier les objectifs et les problématiques des analyses en lien avec une situation professionnelle ;
 - justifier le choix des analyses et des contrôles dans le cadre d'une situation professionnelle.
 - Communiquer en situation professionnelle :
 - communiquer avec professionnalisme en interne et en externe ;
 - communiquer des résultats oralement ou par écrit.
 - Participer à des travaux de recherche ou d'expérimentation :
 - réaliser une veille scientifique et technologique ;
 - analyser les étapes d'une démarche scientifique depuis la définition de la problématique jusqu'à la validation des résultats ;
 - participer à l'élaboration de protocoles de recherche ;
 - mettre en œuvre un dispositif expérimental ;
 - présenter les résultats sous une forme appropriée.
 - Apporter des recommandations et des conseils aux clients en fonction des résultats et des travaux réalisés ;
 - Prendre des responsabilités, des initiatives dans le cadre de ces activités professionnelles.

Cette capacité se distingue des autres capacités par son caractère intégratif et sa contextualisation. Il s'agit donc d'évaluer le candidat sur des mises en situations complexes, dans des conditions professionnelles.

Pour information, cette capacité est acquise dans le cadre des modules scientifiques, techniques et professionnels.

L'épreuve E7 comprend deux situations d'évaluation : l'une est un écrit (partie 1 de l'épreuve), l'autre est un oral sur dossier (partie 2 de l'épreuve).

PREMIERE SITUATION D'EVALUATION : Ecrit (coefficient 4)
Cette partie de l'épreuve permet de vérifier l'acquisition de la sous-capacité « Raisonner la mise en place d'analyses et de contrôle dans le cadre d'une situation professionnelle ».

Nature de la situation d'évaluation
Cette épreuve est basée sur une étude de cas.
Le candidat est évalué sur sa capacité d'analyse d'une problématique technique, intégrant si possible des aspects environnementaux dans un des secteurs du contexte de ce BTSA. Le mot « problématique » doit être compris dans un sens large. L'objectif est d'étudier une situation professionnelle contextualisée.
Cette étude fait appel à l'ensemble des enseignements des **domaines scientifique et professionnel**.

Evaluation
Elle est réalisée par les enseignants des disciplines suivantes : physique-chimie, biochimie-microbiologie-biotechnologie, biologie-écologie et mathématiques

DEUXIEME SITUATION D'EVALUATION : oral – 45 min (coefficient 8)
Cette partie de l'épreuve permet de vérifier l'acquisition des sous-capacités :

- Communiquer en situation professionnelle ;
- Participer à des travaux de recherche ou d'expérimentation ;
- Apporter des recommandations et des conseils aux clients en fonction des résultats et des travaux réalisés ;
- Prendre des responsabilités et des initiatives dans le cadre de ses activités professionnelles.

Les modules du référentiel de formation concernés sont les modules M58 et M61.

Cette évaluation s'appuie sur un dossier écrit, élaboré par le candidat en deux parties :

- une première partie est réalisée à partir d'une situation professionnelle vécue notamment pendant le stage de 12 semaines réalisé dans un ou plusieurs laboratoires professionnels.
 Le candidat choisit une ou plusieurs situations professionnelles qui permettent d'évaluer l'acquisition des sous-capacités indiquées ci-dessus. Ce choix est réalisé à partir du référentiel professionnel et du référentiel de certification avec l'aide de l'équipe pédagogique dans le cadre de l'accompagnement au projet professionnel. Il doit être fait avant le départ en stage ou pendant le stage bien avant l'exposé oral.

 Les situations professionnelles vécues doivent appartenir aux champs de compétences du référentiel professionnel. Elles sont tirées des fiches descriptives d'activité et des situations professionnelles significatives du référentiel professionnel. Elles permettent l'acquisition des capacités visées par le référentiel de certification.
 Les situations professionnelles vécues doivent avoir été réellement et concrètement expérimentées par l'apprenant lors de séquences de formation en milieu professionnel dans le cadre scolaire (stages individuels, stages collectifs, interventions éventuelles au niveau de l'établissement ou chez un professionnel partenaire…) ou hors du contexte scolaire (cadre familial, associatif, d'entraide…). Une situation professionnelle n'est vécue que si l'étudiant y joue un rôle d'acteur.

 Cette partie du dossier comporte un document synthétique écrit (15 à 20 pages, annexes comprises), à caractère professionnel, présentant une étude réalisée dans un laboratoire extérieur à l'établissement, portant sur une démarche professionnelle et son analyse critique. Cette dernière concerne l'analyse de la démarche et des résultats et des propositions d'améliorations. Elle peut porter sur les aspects techniques, méthodologiques, environnementaux et sur les aspects liés au management ou à l'organisation du travail ;

- une deuxième partie prend support sur le module M58.
 Le candidat présente un projet expérimental qui prend la forme d'un document synthétique, à caractère professionnel (10 pages, annexes comprises ; aucune forme

type exigée) complété par une note de synthèse à l'attention des membres du jury. Le candidat présente les points essentiels de son étude : contexte, problématique, démarche mise en oeuvre, résultats, propositions éventuelles.

En outre, le dossier comporte une fiche d'appréciation du maître de stage, rédigée selon le modèle joint en annexe 6.

La soutenance orale :

- 15 min de présentation du dossier maximum : le candidat choisira de présenter l'une ou l'autre des parties de son dossier, ou les deux ;
- 30 min d'entretien, au cours desquelles le jury demande au candidat d'approfondir les éléments apportés lors de sa présentation, de développer éventuellement les situations qui n'ont pas été présentées oralement et d'analyser les compétences mobilisées dans les diverses situations.

Il importe au candidat de couvrir l'ensemble des capacités visées par l'épreuve. Lors de son inscription, bien qu'il soit susceptible d'être interrogé sur différents aspects, le candidat devra indiquer l'orientation de son dossier : soit « matière », soit « vivant ».

Evaluation

Le dossier est transmis préalablement au jury. Il sera pris en compte pour partie dans la notation. L'autre partie de la notation portera sur la prestation orale.

Le jury est constitué d'un enseignant technique choisi dans les disciplines suivantes : biochimie-microbiologie-biotechnologie, biologie-écologie, ou physique-chimie et d'un professionnel.

L'évaluation utilise une grille critériée nationale[4]. Le candidat est évalué sur l'acquisition des sous-capacités énoncées ci-dessus.

IV. – Cas particulier du module M11 :

Ce module correspond à un volume horaire de 87 heures.
Il n'appartient pas au domaine commun et n'est pas directement partie prenante dans l'acquisition de capacités faisant l'objet de l'évaluation du BTSA.

Le Directeur Général de l'Enseignement
et de la Recherche

Philippe VINÇON

[4] Voir annexe 5

ANNEXE 1

GRILLE D'EVALUATION DE L'EPREUVE E1

« EXPRESSION FRANCAISE ET CULTURE SOCIO-ECONOMIQUE »

OBJET DE L'ANALYSE	CRITERES	INDICATEURS DE PERFORMANCE	NOTE/ BAREME
1ère partie	Réponse(s) : - complète(s) - précise(s)	à préciser selon la ou les question(s) posée(s)	/7
2ème partie	- Adaptation du texte à la situation de communication - Richesse des arguments	- respect de la forme demandée - organisation pertinente du texte - prise en compte du public visé - diversité - pertinence - précision	/3 /6
Sur les deux parties	Présentation et maîtrise des codes	- présentation correcte - respect des codes orthographiques et morphosyntaxiques	/4
		Total	/20
		Note en points entiers	/20

ANNEXE 2

GRILLE D'AIDE A L'EVALUATION E2

Candidats hors CCF

Capacités	Critères et indicateurs de performance	Barème
– Mobiliser les outils permettant de se situer dans la réalité économique et sociale – Identifier les causes et les conséquences des transformations de la société – Répondre à un besoin d'information par une démarche de médiation documentaire – S'exprimer à l'oral et à l'écrit dans des situations de communication variées – Interagir efficacement dans des situations de communication variées – Mobiliser ses capacités d'autonomie d'organisation et de communication dans le cadre d'une démarche de projet	1-Respect des consignes Présence de tous les éléments demandés en relation avec le sujet : • Article de longueur adéquate et de nature économique et sociale Note de synthèse Bibliographie Affiche	/2
	2-Présentation orale du dossier: Le corpus documentaire : • Raisons des choix (lien avec l'actualité ; implication personnelle) • Qualité de l'argumentation • (capacité à synthétiser l'article et à faire ressortir les enjeux, mise en valeur de la bibliographie) L'affiche : • Justification de la situation de communication (thème, objectif, public) Analyse de la situation de communication Choix et description du message	/6
	3-Maîtrise des notions économiques. Synthèse écrite • Qualité, efficacité… Qualité de la bibliographie • Maîtrise, enrichissement du thème par la biblio, diversité des sources… Réponse aux questions : • Maîtrise du vocabulaire économique (définition) • Maîtrise des concepts utilisés dans l'article (approfondissement)	/6
	4-Maîtrise des codes(ESC) Pertinence de l'affiche : • Cohérence avec les intentions • Lisibilité, efficacité et originalité Réponse aux questions	/6

NOTE FINALE (en points entiers) : /20

ANNEXE 3

GRILLE D'AIDE A L'EVALUATION E3

Candidats hors CCF

COMPREHENSION de l'ORAL (SUR 10)

Fiche à remplir en français – Grille fournie **à titre indicatif** (à adapter en fonction du support)

I – Compréhension globale		7 pts/10
Nature du document et/ou origine		
Intervenants (identité, fonction, qualité…)		
Contexte (lieu, époque…)		
Thème(s) général (aux)		
Idées principales		
II – Compréhension détaillée		3 pts/10
Argumentation, points de vue défendus, etc.		
Dates, lieux, chiffres, %, sigles, etc. (préciser le contexte)		
Autres éléments y compris sous-entendus, atmosphère, humour, ton, etc.		
Total 1ère partie		**/10**

ANNEXE 4

GRILLE D'EVALUATION DE L'EPREUVE DE LANGUE VIVANTE E3

Candidats hors CCF

EXPRESSION ORALE	
ANALYSE ET EXPLOITATION DU DOCUMENT Rendre compte Interpréter Développer un point de vue personnel	**/2**
APTITUDE A COMMUNIQUER • Prise de parole en continu Autonomie Aisance • Entretien Réactions aux sollicitations de l'examinateur Initiative Capacité à intéresser et convaincre	**/2**
NIVEAU DE MAITRISE DE LA LANGUE Intelligibilité du message* Correction de la langue* Fluidité de l'expression Authenticité de la langue **Lexique, morphosyntaxe et prononciation sont plus particulièrement évalués ici.*	**/6**
Total	**/10**
COMPREHENSION ORALE	**/10**
Note finale Expression orale + compréhension orale	**/20** en points entiers

TOTAL	**/20 pts**

ANNEXE 5
GRILLE D'EVALUATION DE LA PARTIE 2 DE L'EPREUVE E7

BTSA ANABIOTEC	**Nom -Prénom ou N° Anonymat du candidat**
Session	**Date**
CENTRE	**N° Jury**

C 10: Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur de laboratoire pour faire face à une situation professionnelle (en lien avec M 58 et M 61)

Capacités	Critères	− −	−	+	++	Appréciations - commentaires	Note
10.2 Communiquer en situation professionnelle	***Présentation écrite du dossier :*** Respect des consignes relatives à l'élaboration du dossier figurant dans la note de service en vigueur, Qualité du dossier.						/20
	Présentation orale : Respect des consignes relatives à la présentation orale figurant dans la note de service en vigueur, Qualité de la présentation, Qualité de l'échange avec le jury						/10
10.3 Participer à des travaux de recherche et d'expérimentation	Repérage des sources en fonction des besoins (bibliographie, sites Internet, partenaires, contacts…)						/40
	Analyse des étapes d'une démarche scientifique depuis la définition de la problématique jusqu'à la validation des résultats						
	Planification des travaux Evaluation du coût du projet expérimental Identification et gestion des risques						
	Mise en œuvre d'un dispositif expérimental						
	Présentation des résultats sous une forme appropriée, Discussion des résultats						
10.4 Apporter des recommandations et des conseils aux clients en fonction des résultats et des travaux réalisés	Interprétation et utilisation des résultats dans le contexte professionnel Proposition de prolongement ou d'ajustement du travail						/10
10.5 Prendre des responsabilités et des initiatives dans le cadre de ses activités	Analyse des prises d'initiatives et/ou de responsabilités en lien notamment avec la fiche d'appréciation en situation professionnelle et dans le cadre du projet expérimental						/20
						Total	**/100**
						soit note arrondie	**/20**

Appréciation Générale

Nom et Visa du Jury 1

Nom et visa du Jury 2

CETTE FICHE NE DEVRA ÊTRE UTILISEE QU'À PARTIR DE LA SESSION 2018

ANNEXE 6

Appréciation du maître de stage

Cette appréciation sera transmise au jury et sera prise en compte dans l'évaluation.
Nous vous remercions de remplir cette appréciation avec objectivité, en présence du stagiaire et de la transmettre directement à l'établissement dès la fin du stage au regard de la capacité :

PRENDRE DES RESPONSABILITÉS ET DES INITIATIVES DANS LE CADRE DE SES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES.

NOM DU MAITRE DE STAGE/QUALITE:
LIEU DE STAGE:
NOM DE L'ETUDIANT :

COMPETENCES	CRITERES	- -	-	+	++	Appréciation
Compréhension	Appropriation du sujet Rigueur dans le raisonnement Réinvestissement des informations et des connaissances					
Mise en oeuvre	Organisation / planification Aptitudes pratiques Traçabilité des résultats (Utilisation du cahier de laboratoire) Respect des règles de sécurité Respect des règles d'hygiène					
Intégration dans le milieu professionnel	Adaptabilité Implication Autonomie et esprit d'initiative Interactions avec les membres de l'équipe Communication / Transmission des informations (rendre compte)					

Activités réalisées pendant le stage

……
……
……
……

Si nécessaire, préciser l'écart entre les attentes en début de stage et ce qui a été réalisé.

……
……
……
……

Appréciation générale sur le stagiaire :

……
……
……
……

Date **Signature du maître de stage** **Tampon de l'entreprise**